La ville d'Ecully

Urbanisme

Vous trouverez dans cette rubrique le contact du service urbanisme et ses missions, tout ce qui concerne les demandes d'autorisations en matière d'urbanisme, les enquêtes publiques, l'état des risques naturels et technologiques, les enseignes et publicités ainsi que les formulaires à télécharger.
La prise de rendez-vous pour le service urbanisme se fait désormais uniquement en ligne, voir page Service urbanisme.
ATTENTION, la ville reçoit les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique et assure l'instruction des permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme sous forme dématérialisée (art. 62 de la loi ELAN, évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).



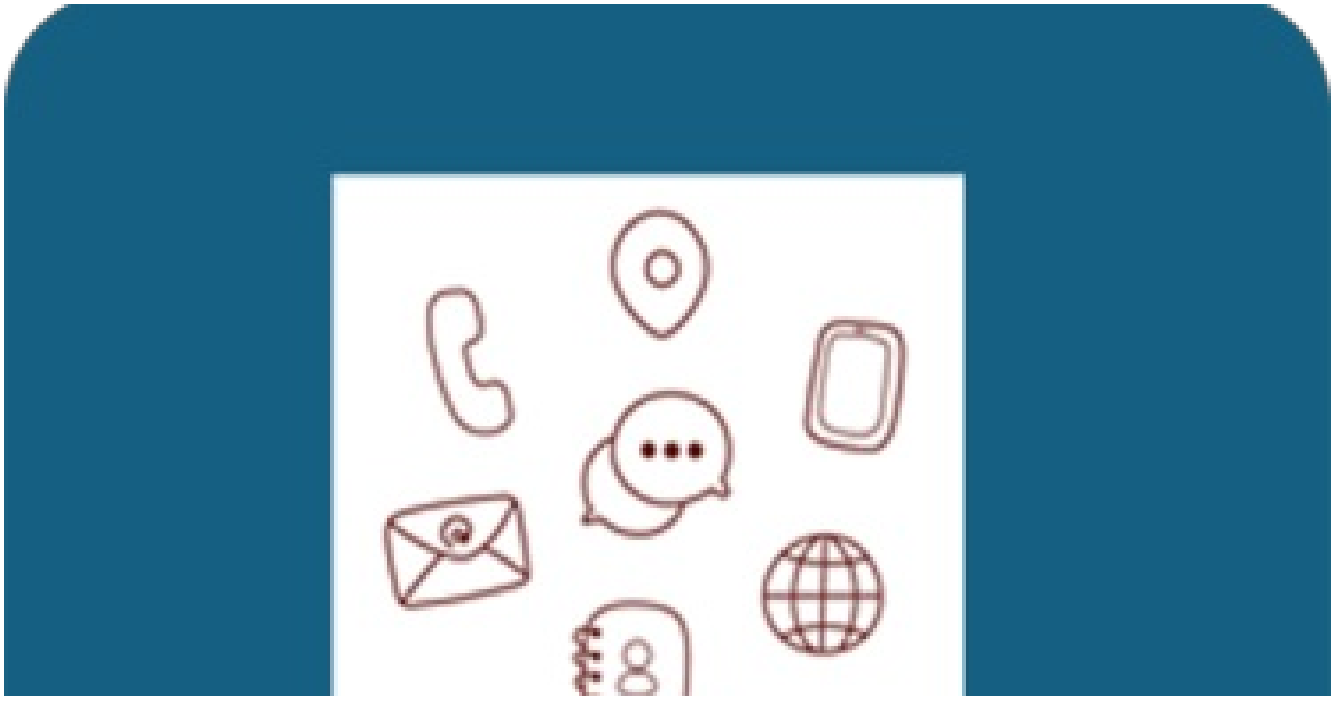
Le service urbanisme et développement territorial

Les agents du service urbanisme vous accompagnent dans vos démarches. Ils assurent l'instruction et le suivi des dossiers d'urbanisme.



Demandes d'autorisation d'urbanisme

Vous trouverez dans cette rubrique les différentes autorisations d'urbanisme à demander en fonction de vos projets.
Formulaires et informations...



Contacts et liens utiles

Retrouvez ici les contacts utiles pour vos démarches d'urbanisme



Enseignes et publicités

L'installation d'une enseigne ou la modification d'une enseigne existante doit faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.





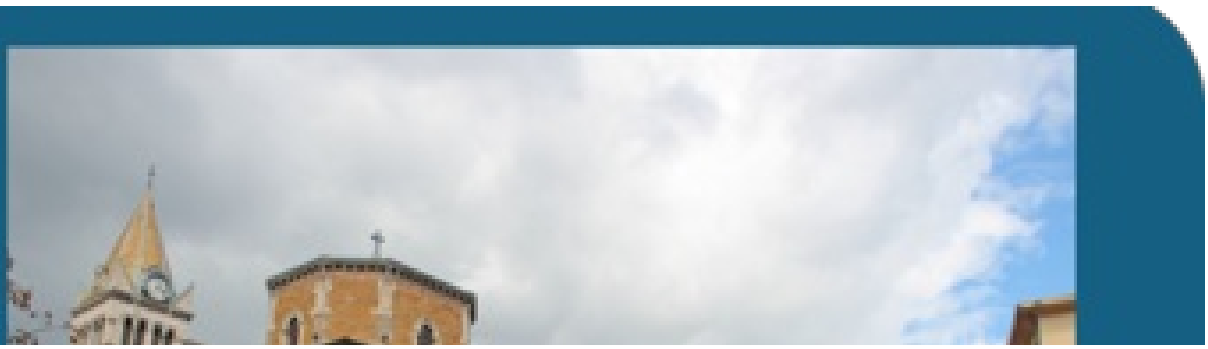
État des risques naturels et technologiques

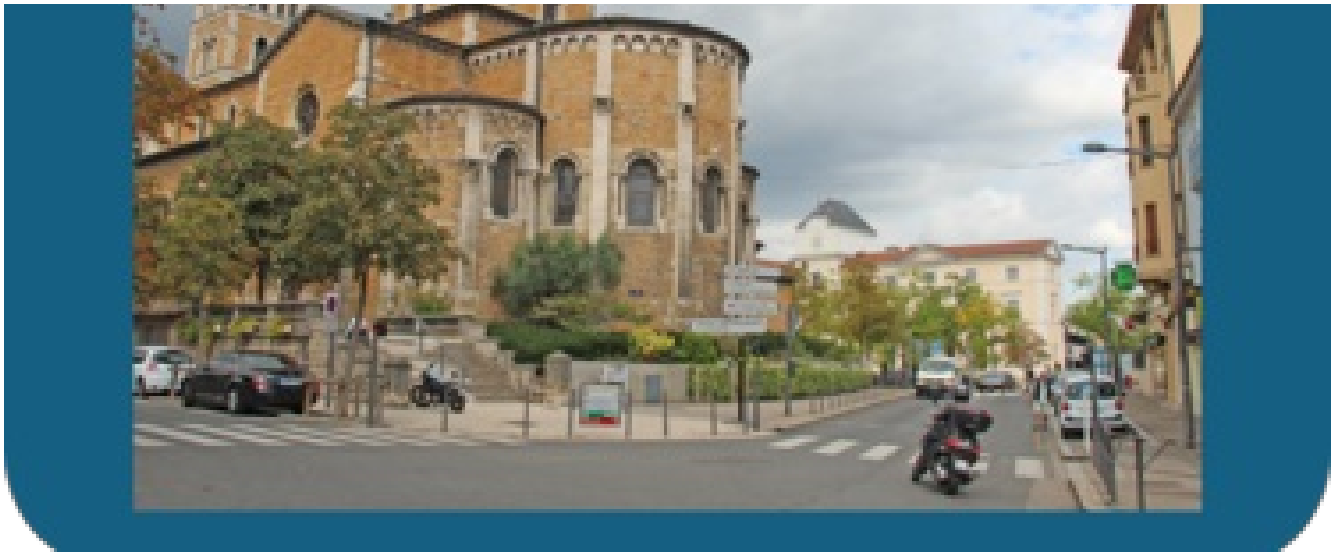
La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, a créé une obligation...



Enquêtes publiques

- ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLU-H
- CONCERTATIONS - AUTRES ENQUÊTES PUBLIQUES





Cahier de recommandations architecturales et charte chromatique

Des documents pédagogiques pour guider les administrés dans la réalisation de leur projet architectural dans le respect de l'identité de la ville.

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser